



TARIFS | 2023 - 2024

**CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES****SCOLARITE :**

La contribution scolaire est fixée à **79€** par mois.

Soit : 1<sup>er</sup> trimestre **316€**    2<sup>ème</sup> trimestre **237€**    3<sup>ème</sup> trimestre **237€**

A partir de trois enfants inscrits dans l'établissement, une réduction de 50 % est appliquée sur la scolarité du troisième et des suivants.

Les factures sont établies au trimestre, la première intervenant mi septembre, la deuxième début janvier, la troisième début avril et le solde éventuel début juillet. La cotisation diocésaine ADEC sera appelée chaque trimestre (9.75€).

Le montant de chaque facture est partagé en 3 parties égales et les prélèvements interviennent le 10 de chaque mois suivant.

**Prière de retourner l'autorisation de prélèvement avec le R.I.B. correspondant.**

Pour tout aménagement le trésorier est à votre disposition sur rendez-vous.

**DEMI-PENSION :**

	<u>4 jours/semaine</u>	<u>3 j/s</u>	<u>2 j/s</u>	<u>1j/s</u>
<b><u>PRIMAIRES</u></b>				
1 <sup>er</sup> trimestre :	372 €	280 €	186 €	94 €
2 <sup>ème</sup> trimestre :	274 €	205 €	137 €	69 €
3 <sup>ème</sup> trimestre :	274 €	205 €	137 €	69 €

**MATERNELLES**

1 <sup>er</sup> trimestre :	352 €	264 €	176 €	88 €
2 <sup>ème</sup> trimestre :	264 €	198 €	132 €	66 €
3 <sup>ème</sup> trimestre :	264 €	198 €	132 €	66 €

La restauration scolaire est assurée le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le tarif de la demi-pension est forfaitaire et ne donne pas lieu à réduction, sauf en cas d'absence justifiée pour maladie égale ou supérieure à deux jours. **Lors des sorties de classe, les élèves inscrits à la cantine devront également apporter leur pique-nique et la somme de 3€ sera déduite de la facture.**

Les engagements pour la cantine sont normalement pris pour l'année scolaire entière dès le jour de la rentrée. Toutefois, ils peuvent être modifiés, exceptionnellement, à la fin d'un trimestre pour le trimestre suivant. La demande devra en être faite, par écrit, auprès de la direction.

**REPAS OCCASIONNELS**

PRIX du ticket repas : 7 € à l'unité ou carnet de 10 tickets : 70 € à retirer auprès de la secrétaire. Le ticket devra être remis à l'enseignant le matin à 8h30.

L'élève devra régler les repas au fur et à mesure, à l'accueil le matin dès son arrivée, avant 8h 30.

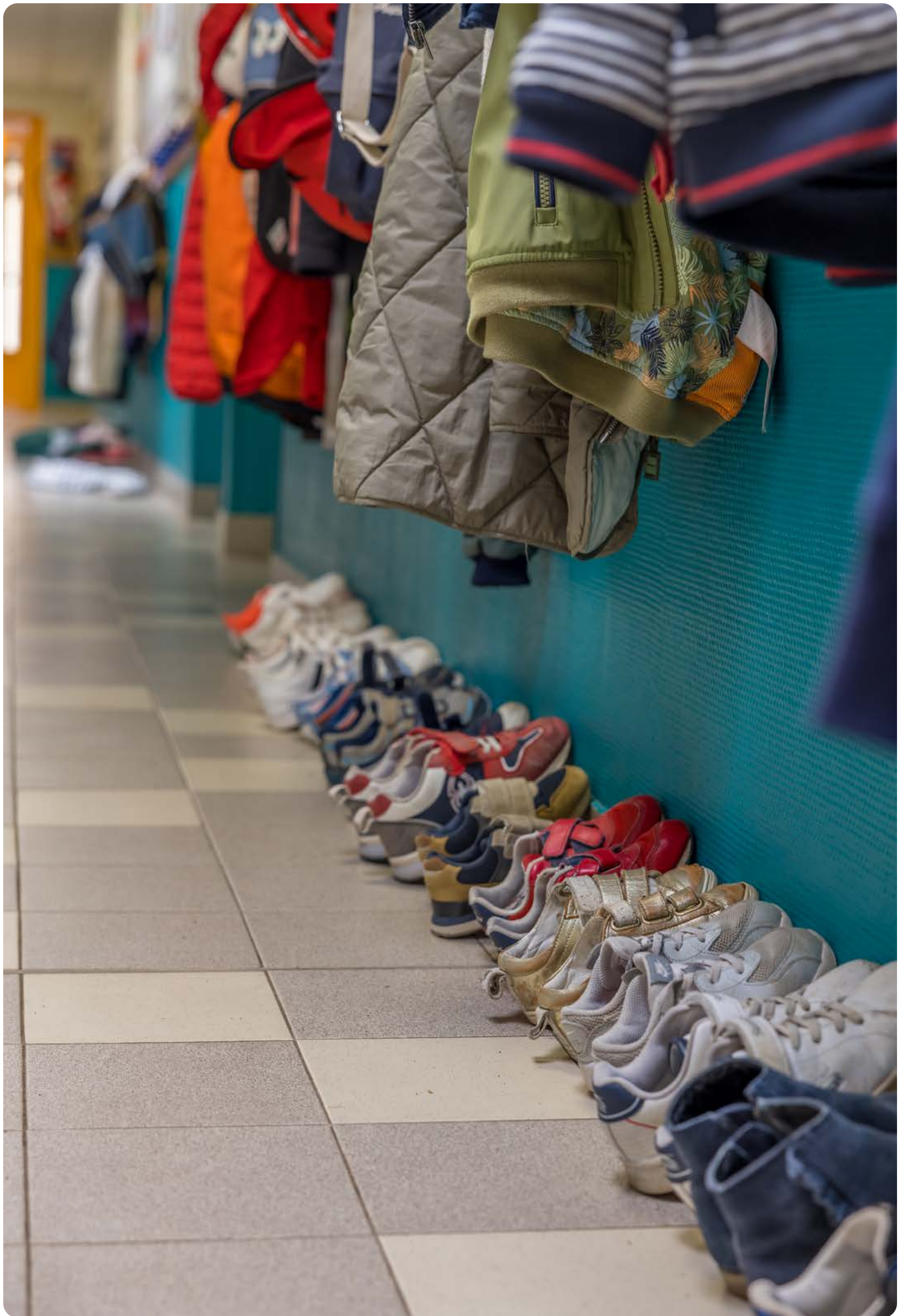
Un ticket lui sera alors remis pour lui permettre l'accès à la cantine.

**SURVEILLANCE**

	matin de 7h30 à 8h 15	soir de 16h 45 à 18h30
1 <sup>er</sup> trimestre	75€	176€
2 <sup>ème</sup> trimestre	56.25€	132 €
3 <sup>ème</sup> trimestre	56.25€	132€

**SURVEILLANCE OCCASIONNELLE :**    2 € le matin    4.20 € le soir ;

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que pour tout enfant présent à l'école dans ces créneaux horaires, la contribution est due.





## **Ecole Providence Trinitaires Lyon**

13, rue Bony | 69004 LYON | France  
+33 (0)4 78 29 74 13 | [ecoletrinitairelyon.fr](http://ecoletrinitairelyon.fr) | [ecole-trinitaires@wanadoo.fr](mailto:ecole-trinitaires@wanadoo.fr)